

DECLARATION N°4
DE L'ANDDH SUR L'OBSERVATION DES SCRUTINS
DU 12 MARS 2011

L'Association Nigérienne pour la Défense des droits de l'Homme (ANDDH), a procédé à l'observation domestique des élections Présidentielles, second tour du 12 mars 2011 dans le but d'évaluer le processus électoral sur la base des standards internationaux et régionaux d'observation électorale et dans le strict respect des lois et règlements régissant les élections dans notre pays. Cette observation a été rendue possible grâce au soutien financier de la Coopération Danoise à travers le National Democratic Institute (NDI) et SWISSAID et, en collaboration avec la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI).

L'ANDDH est une organisation de la société civile Nigérienne qui a observé tous les scrutins de 1993 à nos jours au Niger. Elle est indépendante dans ses conclusions et ses observateurs sont non partisans et engagés sur l'honneur et la responsabilité, pour assurer une observation objective et crédible des élections.

C'est dans ces conditions que l'ANDDH a conduit l'observation domestique du scrutin présidentiel du 12 mars 2011. A cet effet elle a déployé 2078 Observateurs nationaux non partisans, dont 300 au titre du Collectif des Organisations de Défense des Droits de l'Homme et de la Promotion de la Démocratie, 25 superviseurs et 8 coordonnateurs régionaux sur toute l'étendue du territoire national.

L'observation a couvert les huit régions du pays, les départements, les grandes agglomérations, communes, villages et quartiers afin d'observer et rendre compte du déroulement des opérations électorales.

Lors de ce scrutin, les observateurs de l'ANDDH ont observé dans 2000 bureaux de votes sur un total de 20 778 soit environ 10 % pour suivre les opérations de vote, identifier les incidents critiques, rapporter les résultats des décomptes des voix et suivre la centralisation des résultats dans les commissions administratives de recensement des votes.

La présente déclaration est donc la synthèse par étape du processus électoral de l'analyse quantitative et qualitative des différents constats établis sur la base des formulaires d'observations électorales, d'incidents critiques et des informations recueillies auprès des commissions administratives de recensement des votes par les observateurs, superviseurs et coordinateurs.

• **La période préélectorale**

L'ANDDH s'est beaucoup investie pendant la période préélectorale pour créer les conditions d'un bon déroulement du scrutin du 12 mars 2011. C'est ainsi qu'elle a eu à attirer l'attention des Autorités en charge des élections, sur un certain nombre d'insuffisances relevées au cours du processus antérieur et pendant cette phase, afin que celles-ci soient corrigées.

Entre autres insuffisances, elle avait pu noter :

- Le déficit de communication entre les acteurs du processus électoral ;
- Le désintérêt des citoyens pour le fait politique ;
- La tension née de l'insuffisance dans l'encadrement des campagnes électorales ;
- Le faible niveau de formation de certains membres des BV ;
- L'impossibilité de contrôler les dépenses de campagne ;
- Le non affichage des listes électorales conformément aux dispositions du code électoral.

Dans le cadre de ses activités préélectorales, l'ANDDH a également, contribué à travers le CODDHD à la sensibilisation des électeurs au vote par bulletin unique, pour un scrutin apaisé, et au refus de l'achat de conscience.

L'ANDDH se félicite de la prise en compte de l'essentiel des insuffisances ci-dessus citées, et remercie les Autorités pour la promptitude avec laquelle elles y ont fait face.

Dans le même ordre d'idées, l'ANDDH se réjouit des appels à un scrutin apaisé, lancés aussi bien par le Président du CSRD que par les deux candidats qu'il a reçus en audience la veille du scrutin.

Enfin, c'est dans une atmosphère apaisée, malgré quelques incidents regrettables survenus à Zinder et à Maradi, que s'est déroulée la campagne électorale de ce second tour des présidentielles.

- **Le jour du scrutin**

Le scrutin présidentiel du 12 mars 2011 s'est déroulé dans le calme et sans incidents majeurs. Les électeurs se sont rendus timidement dans les BV pour exercer leur droit civique. Ils ont fait preuve de patience et de discipline malgré les quelques difficultés organisationnelles dans certains BV.

Les observateurs de l'ANDDH ont relevé :

- les insuffisances dans la formation des membres des bureaux de vote ;
- l'insuffisance d'information sur l'emplacement et le repérage des bureaux de vote ;
- l'ouverture tardive de certains BV ;
- la faible mobilisation des électeurs pour l'exercice de leur droit de vote ;
- le nombre élevé de votants par procuration ;
- le nombre élevé de bulletin nuls ;
- L'exigence de la pièce d'identification, en plus de la carte d'électeur, n'a pas été systématique.

L'ANDDH a noté avec satisfaction :

- le calme et la sérénité qui ont régné tout au long du scrutin ;
- le déroulement du processus dans un cadre généralement sécurisé par les forces de défense et de sécurité ;
- les campagnes de sensibilisation pour la paix et pour l'acceptation des résultats par tous du NDI-Niger, PNUD, CENI, ONC etc... ;
- la poignée de mains des deux candidats, après avoir voté. L'ANDDH y voit là un signe d'appel à l'apaisement concourant à la quiétude sociale.

- **Conclusions**

L'ANDDH conclut que le scrutin du 12 mars 2011 s'est déroulé dans un climat serein et sans incidents majeurs. Les insuffisances observées çà et là ne lui paraissent de nature à compromettre la régularité du scrutin.

Le taux de participation relativement satisfaisant est de l'ordre de 43,21% selon les résultats obtenus dans les 2000 bureaux de vote observés dont le plus élevé est de 65,45% à Tahoua et le plus faible de 33,89% à Niamey.

A la lumière des constats de l'observation nationale non partisane et en attendant la proclamation des résultats provisoires par la CENI et leur validation par le Conseil Constitutionnel de Transition, l'ANDDH estime que les élections du 12 mars 2011 sont régulières, transparentes, crédibles et apaisées.

L'ANDDH salut la neutralité de la CENI et de son personnel de soutien, notamment les forces de défense et de sécurité.

L'ANDDH recommande aux autorités chargées des élections :

- 1- Le renforcement du niveau de connaissances du personnel électoral sur le processus de vote ;
- 2- La vigilance dans le traitement des décomptes parallèles effectués dans les QG de partis politiques doit être de mise ;
- 3- Le renforcement des actions de sensibilisation des électeurs à la compréhension et l'accomplissement de leur devoir de citoyens.
- 4- Le maintien du bulletin unique, celui-ci ayant fait ses preuves en tant qu'instrument de sécurisation des élections ;
- 5- L'affichage des listes électorales conformément à la loi électorale afin de permettre aux électeurs d'exercer les réclamations en cas de besoin et d'identifier à l'avance leur BV.

L'ANDDH remercie vivement les Autorités Administratives et Politiques, le NDI, la Coopération Danoise, SWISSAID, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), ainsi que les présidents des bureaux de vote pour le bon climat de collaboration qui a permis la réussite de la mission des observateurs nationaux.

L'ANDDH en appel à la mobilisation et au soutien de la Communauté internationale à notre pays, afin que le Niger, qui vient de retrouver le chemin de la démocratie, puisse rester de façon définitive dans le concert des nations démocratiques et amorcer le développement, but ultime de la démocratie tant souhaité par tous les peuples.

Enfin, l'ANDDH renouvelle son appel aux Nigériennes et Nigériens de faire preuve de maturité, de civisme, et les exhorte à respecter le verdict des urnes et à n'utiliser, en cas de contestation, que les moyens légaux de recours afin de sauvegarder la paix et la concorde dont notre pays a tant besoin.

Que Dieu bénisse le Niger !

Je vous remercie.

Fait à Niamey, le 12 Mars 2011.

L'ANDDH